

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les retraités Fonction publique mécontents

Le pôle des retraités de la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière a été reçu le 2 mars par le Cabinet du ministre de la fonction publique. L'objet de cette entrevue était de dénoncer avec force la discrimination totalement injustifiée qui a consisté à accorder un rattrapage de 0,2% aux retraités du régime général et à le refuser à ceux de la fonction publique.

Si notre revendication fondamentale est le retour aux anciens articles L15 (péréquation) et L16 (assimilation), nous ne pouvons admettre que l'on fasse une entorse dès la première application de la loi du 21 août 2003 en ne respectant pas l'équité tant proclamée par le gouvernement.

Le pôle des Retraités de la Fonction Publique exige que le coup de pouce de 0,2% accordé aux uns le soit également aux autres.

Tous les retraités de la fonction publique sont appelés à réagir, sans délai, auprès des députés et sénateurs de leur circonscription pour obtenir justice.

Paris, le 4 mars 2004

Contacts :

Association nationale des Retraités de la Poste et de France Télécom
(ANR La Poste et France Télécom) - ☎ 01.43.79.37.18

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) - ☎ 01.47.42.80.13

Fédération Nationale des Officiers Mariniers (FNOM) - ☎ 01.45.82.23.20

Union Nationale du Personnel en Retraite de la Gendarmerie (UNPRG) - ☎ 01.40.34.87.14

Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP) - ☎ 01.53.35.87.40